



Services Fiduciaires - Maurice

Les personnes fortunées ('HNWI - high net worth individuals') font face à des défis complexes en matière de gestion de patrimoine. AXIS conçoit et met en place des plans patrimoniaux à l'échelle internationale pour apporter des solutions et répondre à des objectifs financiers spécifiques.

Qui sommes-nous?

Axis Fiduciary Limited ('Axis Fiduciary') est une société fiduciaire mauricienne dite 'Management Company' offrant une gamme complète de services fiduciaires et d'administration à une clientèle diverse. Nous procédons à la création de sociétés, fiducies, fonds et autres entités légales. Nous offrons les services de secrétariat juridique et d'administration comptable, financière et fiduciaire nécessaires, de même que d'autres services annexes à des individus aussi bien qu'à des sociétés, leur permettant de réaliser leurs objectifs et d'optimiser leurs avantages. A travers nos bureaux de Maurice et des Seychelles et notre réseau mondial de partenaires et affiliés, nous offrons également des services de création et d'administration d'entités dans maintes autres juridictions.

Axis Fiduciary est dûment accréditée par la Financial Services Commission de Maurice pour agir en tant que qu'Administrateur (ou Fiduciaire) Qualifié et offrir des services d'administration fiduciaire.

Partenaire juridique privilégié – BLC Chambers

Axis Fiduciary travaille en étroite collaboration avec BLC Chambers (BLC), l'un des cabinets juridiques les plus réputés de Maurice et qui dispose d'une expérience offshore solide et d'une équipe juridique très expérimentée. BLC est affilié à ALN, réseau africain réputé regroupant les meilleurs cabinets juridiques indépendants présents dans plusieurs des juridictions les plus en vue du continent. BLC est aussi associé au cabinet international Harney Westwood & Riegels (Harneys), firme légale et prestataire professionnel de grande réputation, disposant de six bureaux dans le monde, incluant IVB, Cayman, Chypre et Anguilla. L'accès à des avocats d'affaires spécialisés et de grande expérience dans les domaines du droit et de la fiscalité nous permet d'offrir un service complet de grande qualité à nos clients.

Création et Administration de Fiducies et Fondations

Axis Fiduciary crée et administre des fiducies et fondations régies par des lois mauriciennes. Par administration s'entend l'administration règlementaire, fiscale, comptable et financière de ces structures ainsi que des services annexes.

Maîtrisant la complexité des structures légales, nous sommes en mesure d'aider à élaborer et mettre en place des stratégies de gestion patrimoniale, de succession ou d'optimisation fiscale adaptées aux besoins de nos clients.

Nos Services

Nous offrons les services suivants:

- Création de fiducies/fondations
- Faire office d'Administrateur/Fiduciaire Qualifié
- Faire office de Conseil de Fondation dans le cas d'une fondation
- Faire office d'Exécuteur ('Enforcer') d'une Fiducie à Vocation Spécifique ('Purpose Trust')
- Services d'administration de la fiducie/fondation
- Comptabilité
- Conformité règlementaire
- Assistance légale
- Redomiciliation et migration de fiducies/fondations

Caractéristiques principales d'une Fiducie Mauricienne

Il existe plusieurs types de fiducies : fixe, discrétionnaire, de protection, à vocation spécifique, à but économique, à but charitable, conforme à la loi islamique (sharia).

Les principales caractéristiques d'une Fiducie Mauricienne sont les suivantes:

- Aucune obligation d'enregistrement ni de déclaration réglementaire
- Provision de sauvegarde contre les réserves héréditaires
- L'Administrateur/Fiduciaire devra être dûment accrédité par la Financial Services Commission
- Des pouvoirs étendus peuvent être conférés au Protecteur ('Protector')
- Possibilité de dissocier entre Dépositaire ('Custodian) et Administrateur
- Durée maximale de 99 ans
- Les fiducies non résidentes ne sont pas imposables
- Une fiducie peut faire la demande d'une licence GBC de Catégorie 1 ('GBC 1')
- La confidentialité est inscrite dans la loi

Caractéristiques principales d'une Fondation Mauricienne

La législation mauricienne relative aux Fondations autorise la création de fondations au bénéfice de personnes physiques ou d'une catégorie de personnes ou dans un but charitable et/ou non charitable. Les principales caractéristiques d'une Fondation Mauricienne sont les suivantes:

- A une personnalité juridique distincte
- Une fondation doit être enregistrée
- Nul besoin d'enregistrer la Charte de la fondation
- La fondation doit constituer un Conseil de Fondation
- La fondation doit requérir aux services d'un 'Company Secretary' dûment accrédité par la Financial Services Commission (services de secrétariat juridique)
- Le siège social doit se trouver à Maurice
- Des pouvoirs étendus peuvent être conférés au Protecteur ('Protector')
- Les fondations non résidentes ne sont pas imposables
- Une fondation peut faire la demande d'une licence GBC de Catégorie 1 ('GBC 1')
- Les déclarations réglementaires des fondations offshore ne sont pas à la disposition du public

Vos Contacts



Assad Abdullatif
Directeur Général
assad.abdullatif@axis.mu



Jean Claude Permal
Directeur des Opérations
Jean-Claude.Permal@axis.mu

Pour plus d'informations sur AXIS, veuillez contacter trust@axiscorporateservices.com
ou consulter notre site internet www.axiscorporateservices.com